

Fonctionnement EPS

Règlement

Entrées et sorties du gymnase par le couloir du fond **dans le calme** (*site Laroche*)
Passage **INTERDIT** par les autres portes (dont celle du local matériel) (*site Laroche*)
Passage au vestiaire dans le calme (5 min maximum) : Nourriture et chewing-gums **INTERDITS**
Tenue de sport réglementaire (vêtements et chaussures) **OBLIGATOIRE**
Gourde **recommandée**
Cheveux longs attachés
Bijoux et montres laissés aux vestiaires

Échelle de punitions pour non-respect du règlement

Oubli de tenue de sport = **Observation** sur Pronote
Passage au vestiaire trop long = **Observation** sur Pronote
Autre manquement au règlement (nourriture, comportement inadapté...) = **Observation** sur Pronote
3 Observations = 1H de **Retenue** (avec travail à effectuer)

Inaptitudes (“Dispenses”)

Inaptitude = Incapacité totale ou partielle nécessitant l'adaptation du cours d'EPS

Ce qui est **OBLIGATOIRE** :

- **Présence en cours** dont la participation sera adaptée afin de développer d'autres compétences
- Un **certificat médical** (explicitant ce que peut faire ou ne peut pas faire l'élève) à transmettre au professeur d'EPS et à la vie scolaire

En cas de délai court et d'impossibilité de consulter un médecin, un message de la famille pourra **exceptionnellement** être accepté par l'enseignant.

Inaptitude de longue durée (plus de 3 mois) : En accord avec le professeur d'EPS et la direction, une dispense de cours administrative (absence en cours) pourra être proposée.

Déplacements

Les déplacements à l'extérieur de l'établissement (vers les différentes installations sportives) doivent se faire dans le respect du code de la route, en rang, dans le calme et au rythme du groupe, sous la conduite du professeur.

Nos missions

Nous attendons des élèves qu'ils se placent dans une dynamique sportive et qu'ils adhèrent à toutes les valeurs qui entourent la discipline EPS : esprit d'équipe, solidarité, fair play, entraide, bienveillance, goût de l'effort, respect du matériel, respect des autres, dépassement de soi, hygiène, sécurité, inclusion, égalité...

Pour information complémentaire, nous avons pour objectif général de conduire nos élèves vers une pratique sportive autonome. Nous développons, grâce au support de nos APSA (Activités Physiques Sportives et Artistiques) différentes compétences sportives, méthodologiques et sociales.

Divers

Les contacts :

« Les contacts physiques entre l'enseignant et les élèves peuvent s'imposer du fait de la nature même des activités pratiquées et de l'intervention pédagogique. Ces gestes professionnels renvoient à des exigences sécuritaires indispensables. Ils renvoient aussi à des actions à finalités pédagogiques comme les aides, les démonstrations en lien avec la recherche de l'efficacité et de la qualité des apprentissages. »

Les vestiaires :

« L'enseignant est responsable de ses élèves en tout lieu et à tout moment du cours, de la prise en charge à la libération du cours. En cela, il doit être en mesure d'entrer dans un vestiaire en cas de problème ou de non-respect du règlement intérieur. Pour assurer la sécurité et la discipline dans les vestiaires avant ou après le cours d'EPS, les enseignants d'EPS peuvent intervenir en y entrant après s'être annoncés. Les élèves ayant contrevenu aux consignes préalablement données pourront être sanctionnés. »

GUIDE DES GESTES PROFESSIONNELS IA-IPR EPS académie de Bordeaux 2024-2025

L'équipe des professeurs d'EPS